



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

<p>Séance du : 10 décembre 2025 Date de la convocation : 04/12/2025 Affichage ordre du jour : 04/12/2025 Délibération : n°53/2025 Objet : Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache pour la période 2025-2029.</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 15 Nombre de votants : 15</p>
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 10 décembre 2025 à 16h00 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président de Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE-Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélié WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : néant

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Pascal CHABOT

Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache pour la période 2025-2029.

Exposé :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) demande aux Régions de piloter l'élaboration des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent et définissent les modalités de leur action commune. L'objectif est de faciliter la mobilité du quotidien de leurs habitants. Concomitamment, la Région Hauts-de-France a aussi lancé les travaux d'élaboration des Plans d'Actions commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS). Parce que ces

documents, tout particulièrement les COM, sont des outils structurants, la Région Hauts-de-France a impulsé et coordonné cette démarche partenariale à l'échelle de ses dix bassins de mobilité.

S'agissant du Bassin Hainaut-Cambrésis-Thiérache, à l'issue de deux ans de concertation et de travail collectif entre les acteurs locaux, et notamment avec les Départements du Nord et de l'Aisne, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du bassin, le Syndicat Mixte des Mobilités en Hauts de-France ainsi que les syndicats SIMOUV et Sambre Mobilités et la SNCF Gares et Connexions, le COM du Hainaut-Cambrésis-Thiérache décrit la stratégie à déployer permettant d'installer une synergie efficace entre les différents partenaires autour d'une vision partagée des mobilités, offrant ainsi un nouvel espace de collaboration.

Fort d'une première phase commune au COM et au PAMS, un état des lieux de la mobilité a été dressé collégalement, mettant en exergue les caractéristiques d'un territoire dont les vulnérabilités socio-économiques sont les plus importantes des Hauts de France, avec notamment un taux de pauvreté qui atteint 22%. Même si des disparités internes existent (la Sambre enregistre cependant les niveaux de revenu les plus faibles), ces fragilités se répercutent directement sur la mobilité des habitants. Pour de nombreux ménages, l'accès à un véhicule personnel représente un coût difficile à assumer, ce qui limite les possibilités de déplacement, notamment en milieu rural où les alternatives sont peu nombreuses. Dans certains cas, cette situation conduit à un renoncement à la mobilité, avec des conséquences sur l'accès aux soins, à l'éducation et encore à l'emploi. Ce diagnostic a également révélé la nécessité de s'appuyer sur l'existant (large éventail d'aides et de services qui restent largement méconnus) pour renforcer la connaissance et le partage des offres, ainsi que l'interconnexion entre les modes de transport. Il s'agit ainsi de structurer et développer les offres de mobilité grâce à une meilleure coordination entre les différents acteurs, tout en proposant de nouvelles solutions adaptées aux enjeux spécifiques du bassin.

Le deuxième temps d'élaboration de ce COM s'est nourri d'une concertation étroite à partir des attentes exprimées afin de garantir une bonne coordination entre la stratégie régionale et les plans de mobilité (existants ou en construction) du territoire et ainsi obtenir une meilleure articulation des initiatives émergentes à l'échelle du bassin. La recherche d'une mobilité plus efficiente guide l'ambition de ce COM, avec notamment une meilleure connaissance et coordination des offres de transports collectifs, présentes principalement sur les espaces urbains ; mais également en garantissant une meilleure couverture sur les territoires plus ruraux. Ce contrat prévoit l'amélioration des connexions entre les réseaux (interurbain, urbain et ferroviaire), la promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle et le renforcement de l'accessibilité des zones rurales.

Enfin, ce contrat aborde de manière transversale la question de la mobilité durable, dans une logique de réduction des émissions polluantes et d'encouragement aux mobilités actives ou partagées. La transition vers une mobilité plus durable implique donc des approches différenciées selon les types de territoires, mais cohérentes et complémentaires à l'échelle du bassin de mobilité.

Considérant que la mobilité est aujourd'hui une préoccupation essentielle des ménages car elle touche directement à la qualité de vie, ce COM s'organise à partir de 23 actions, concourant à faciliter les pratiques intermodales tout en relevant les défis de la mobilité durable. Il répond à quatre enjeux, auxquels Sambre Mobilités contribuera, tant en qualité de partenaire que de maître d'ouvrage, eu égard à la mise en œuvre de son Plan de Déplacement Urbain :

1. Valoriser et faire connaître les aides et services existants. Il s'agit notamment :
 - Renforcer la communication sur les dispositifs existants et former les prescripteurs de mobilité ;
 - Enrichir la connaissance de l'offre de mobilité et des aides disponibles ;
 - Optimiser les besoins et capitaliser sur les retours d'expérience.
2. Améliorer la coordination entre les nombreux acteurs de la mobilité, à savoir :
 - Encourager et consolider le dialogue entre les acteurs de la mobilité ;
 - Faciliter le développement des outils et services intermodaux ;
 - Fluidifier la gestion des situations dégradées.

3. Adapter l'offre existante en tenant compte des spécificités des territoires et des publics, en proposant de :
 - Permettre une mobilité accessible à tous ;
 - Couvrir le bassin par un maillage de lieux d'accompagnement ;
 - Encourager et accompagner le développement de nouveaux services de mobilité.
4. Améliorer les liaisons territoriales, visant à :
 - Améliorer la mobilité transfrontalière ;
 - Développer des solutions pour permettre l'accessibilité aux soins ;
 - Améliorer les connexions avec les bassins limitrophes de l'Aire Urbaine Centrale et de l'Arrageois.

En s'inscrivant dans une dynamique co-constructive fédérant une pluralité d'acteurs, au-delà des réponses concrètes qu'elles apporteront en matière de coordination et d'intermodalité, de communication et d'information, de tarification et distribution, d'infrastructures et de services, les 23 actions de ce contrat contribueront également aux ambitions du PACTE SAT 3, signé en septembre 2025, qui a intégré un axe dédié aux mobilités.

M. le Président précise que, dans ce cadre, et conformément à son Plan de Déplacement Urbain de la Sambre (2019-2029), - et notamment ses objectifs de développement de l'intermodalité, à partir de nouvelles opportunités de mobilité - le Syndicat Sambre Mobilités s'inscrit pleinement dans l'ambition du COM du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029 et contribuera à sa mise à œuvre. Au travers des actions décrites, le syndicat peut intervenir en tant que maître d'ouvrage ou partenaire.

Il est donc proposé au Syndicat d'être signataire de ce COM.

Tel est l'objet du présent projet de délibération,

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-14,
- Vu la loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 en date du 24 décembre 2019,
- Vu la délibération en date du 12 décembre 2025 de la Région Hauts-de-France approuvant le Contrat Opérationnel de Mobilités (COM) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache pour la période 2025-2029,
- Vu la présentation préalable et l'examen du présent projet de délibération en réunion du bureau du Syndicat Mixte Sambre Mobilités en date du 3 décembre 2025,
- Sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- les enjeux de la mobilité du territoire où les fragilités sociales et économiques amènent parfois à un renoncement à la mobilité, avec des conséquences sur l'accès aux soins, à l'éducation et à l'emploi,
- le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache approuvé par la Région pour la période 2025-2029, fédérateur de synergies et de coordination des acteurs,
- son ambition, d'une part, de communiquer, de structurer et développer les offres de mobilité ; d'autre part, de proposer de nouvelles solutions adaptées aux enjeux spécifiques du bassin au travers de l'amélioration des connexions entre les réseaux, la promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle et le renforcement de l'accessibilité des zones rurales,

- le Plan de Déplacement Urbain de la Sambre (2019-2029) qui contribue pleinement à la mise en œuvre du COM du bassin Hainaut-Cambrésis-Thiérache,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

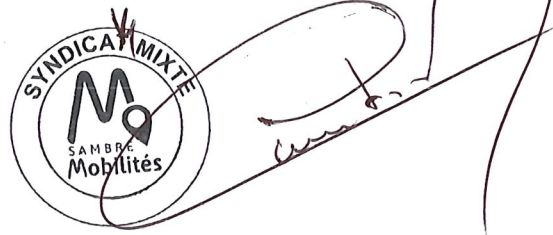
- **APPROUVE** le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029, initié par la Région des Hauts-de-France,

- **AUTORISE** M. le Président à signer Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029 ainsi que tous documents relatifs à sa mise en œuvre,

- **CHARGE** M. le Président de transmettre la présente délibération auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité et à M le Président de la Région Hauts-de-France.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président
Benoît COURTIN**



Liste des pièces annexées :

- Le diagnostic des mobilités dans le bassin Hainaut-Cambrésis-Thiérache ;
- Le Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache ;
- Les fiches actions du Contrat Opérationnel de Mobilité du Bassin de mobilité Hainaut-Cambrésis-Thiérache 2025-2029

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr